

Déclaration d'intérêts (d'après les exigences de l'OGDPC)

La déclaration d'intérêts qui vous est demandée sera communiquée aux participants. Elle constitue un gage de transparence qui participe directement à la qualité et à la crédibilité de l'information délivrée. Cette déclaration se fait sur l'honneur.

L'objectif de cette déclaration est d'exposer aux participants l'existence de liens qui pourraient influencer d'une façon ou d'une autre votre intervention.

Un conflit d'intérêts existe donc lorsque le jugement, les décisions ou les interventions d'un professionnel sur un sujet d'intérêt principal risquent d'être modifiés par un intérêt secondaire.

Par exemple, si l'intérêt primaire du professionnel est la diffusion d'une information validée scientifiquement et de qualité sur un produit de santé, le fait d'avoir perçu une rémunération ou un avantage en nature de la part du fabricant ou du vendeur de ce produit constitue un intérêt secondaire qui peut altérer la diffusion de l'information.

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles définies dans la phrase précédente (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connues des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme.

Déclaration d'intérêts – (modèle conforme aux exigences de l'OGDPC)

Déclaration sur l'honneur deMarie Hélène HORELLOU

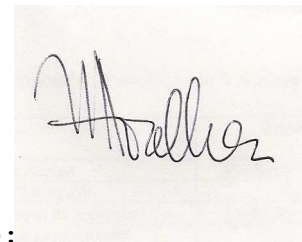
Intervenant au titre de ...Membre du comité scientifique
 Au sein des feuillets de biologie et des journées de biologie praticienne

A : ...Paris, le11 février 2015.....

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc.), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique , etc...), ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

OUI - Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)

NON – Absence de conflit d'intérêt déclaré



Date : 11/02/2015

Signature :

Si OUI, description de la nature du conflit d'intérêt :

1) Rédaction d'articles et interventions dans des congrès, conférences, colloques, autres réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés

Leopharma		500 GITA	12/2006
Leopharma	Copenhague. Séminaire angéiologie Gestion des anticoagulants. Recommandations 2008	800 GITA	18/10/2008
Sanofi-Aventis	Expert aux états généraux de la thrombose	3950 3725 5627 2186	2006 2007 2008 2011

2.) FINANCEMENTS VERSES par industrie pharmaceutique à l'association GITA (Groupe interdisciplinaire sur les thérapeutiques antithrombotiques) créée en 1998 par le Pr Samama : je suis trésorière adjointe de cette association.

Organisme à but lucratif financeur	Objet du versement/ Nature de l'activité financée le cas échéant	Institution bénéficiaire et montant versé par le financeur et part approximative en % de ce montant par rapport au budget de fonctionnement de la structure (telle qu'un laboratoire ou une association)	Date de début	Date de fin
GSK Sanofi Aventis Astra Zeneca LEOpharma Dade Behring Boehringer Ingelheim Bayer Pharmion BMS	Organisation de réunions annuelles du groupe GITA depuis 1998 et fonctionnement du site Internet gita.thrombose	Association GITA : Groupe interdisciplinaire Trousseau sur les thérapeutiques antithrombotiques Je suis trésorière adjointe de cette association	1998	<input type="checkbox"/> Néant En cours